

Légation de Suisse
en
France.



Paris, le 10 Février 1890

J. B.

Monsieur le Conseiller fédéral

Rigoureusement secret

A la fin d'une visite que j'avais faite le matin au ministre des Affaires étrangères pour l'entretien de diverses questions sur lesquelles
vous recevez des rapports séparés, M^e Spuller m'a dit à brûle-pourpoint :

- " Vous connaissez l'affaire de la neutralité du Chablais et du Faucigny.
- " En temps de guerre, 6 autres sont neutres comme si elles appartenaients
- " à la Suisse; nous sommes obligés de retirer nos troupes de la Savoie. qui gagnera cette partie lors de notre départ ? "
- " Je n'ai pas bronchi et ai regardé mon interlocuteur avec le plus grand calme. Il a continué : " Nous n'avons pas la moindre objection à ce que vos troupes occupent le territoire neutre"; en cas de guerre. Il en est de même des députés de la région; mais ceux-ci

Monsieur

Monsieur Droz, Conseiller fédéral

chef du Département des affaires étrangères

Berne.

BAR

9



" de préoccupent de la question. Qui en pensez. Vous ? " — Eh
M. Spiller a pris une enveloppe, en a tiré un morceau de
papier et s'est mis à le lire, sans que je ne voyais pas
son visage.

J'ai alors répondu : " Je n'ai pas eu à m'occuper de
la question depuis assez longtemps. Vous connaissez les textes ;
les provinces font partie de la neutralité de la Suisse comme
si elles appartenaients à celle-ci , dit un des textes . Les
autres en plus détaillé os porté qu'en cas d'hostilité ouverte
ou imminente, les troupes du bavarois de la Savoie se
retireront , et que les troupes d'autre autre puissance ne
pourront traverser la contrée ou y séjournner , sauf celles
que la Confédération Suisse jugeraient à propos d'y placer .
Malheureusement parlant , je considère la Savoie neutralisée
comme un œil de sac , dans lequel on ne va battre que si

pour qu'il soit neutralisé par la nature encore plus que par les
tranchées; les grandes routes d'invasion de France en Italie ou d'Italie
en France sont au nord & au Sud, au Simplon ce qui nous
regarde, au petit St Bernard ce qui regarde le France qui a
fermis ce passage en construisant à Albertville une fortification
de grand style. ~ Les petits détachements italiens qui arriveraient
dans la Savoie neutralisés entre ces deux grands passages ne seraient
guère dangereux, et arriveraient probablement aussi entierement
que des aspirines reviennent de faire l'ascension du Mont Blanc.
J'estime personnellement que la Suisse, pour la défendre
sa neutralité, doit posséder concentrée toutes les forces sur le
point décisif, en ne laissant ailleurs que le minimum de troupes
détachées; nous pourrons être appelés à défendre la neutralité sur
le Rhin, ou au Gothard, ou au Simplon, par exemple,
et c'est là que devra porter notre effort, tout comme, en cas

„ de guerre franco-allemande, Vous laisserez le moins de troupes
„ possibles à Brest ou dans le Vendée. — Il appartiendra au
„ commandant en chef de notre armée de prendre des dispositions
„ tactiques au conformité de la situation du moment,
„ dans l'intérêt de la défense la plus énergique et la plus efficace
„ de la neutralité dont nous avons la garde. Aaura-t-il ici une
„ division, un corps d'armée, ou un simple régiment ? C'est à celui
„ auquel incombera au moment décisif la plus redoutable des
„ responsabilités qu'il appartiendra de décider des moyens
„ d'exécution. — Nous avons déjà exprimé une fois nos vues
„ à ce sujet ; c'était au commencement de 1887, et si je ne
„ pourrais pas prendre sur moi de Vous dire autre chose
„ que ce qui a été dit alors ; mais je Vous répète que, dans
„ la conviction des plus compétents de nos militaires, la Savoie
„ neutralité est en dehors des grandes routes de guerre, en sorte
„ que, personnellement, je ne prêterai pas foi à l'idée de

, considérer cette entrée comme destinée à devenir le théâtre d'opérations
& de guerre de quelque importance."

M^r Spuller m'a alors sorti de l'ordre son papier & m'a dit : "J'ai eu ce matin la visite des députés de la Savoie
neutralisée ; ils m'ont laissé cette lettre ; M^r Spuller m'a
montré la feuille ; elle portait plusieurs signatures, six je
crois, si j'en bien pu voir ; j'ai reconnu la signature du
M^r Follett. M^r le Ministre des affaires étrangères m'a lu
un papier conçu à peu près comme suit : "Nous sommes
plaçés par les traités de 1815 au bénéfice de la neutralité de
la Savoie en cas de guerre. Nous savons que l'Italie
accumule sur la frontière du territoire neutralisé des matériels
& des troupes alpines. Nous pouvons craindre que l'armée
italienne ne cherche à se glisser contre le territoire suisse &
le territoire de la Savoie non-neutralisée. Nous venons donc
très pris de refuser nos populations et d'ouvrir d'urgence

„ avec la fin des négociations pour affiner la déclaration
effectuée par elle des terrains neutralisés au cas de guerre
franco-italienne " — Je ne puis garantir les termes
car M^r Spuller le sait vite, mais j'affirme le sens général
de la phrase & je garantis le texte de la phrase „ ouvrir
„ d'urgence avec la fin des négociations ? — M^r
Spuller a posé la feuille de papier & a repris : " Je
„ Vous répétez que nous n'avons aucune objection à voir
„ vos troupes occuper le Savoie neutralisé, et que les députés
„ savoisien n'ont aucune objection contre cette occupation. —
„ De ce côté là, il n'y a pas de question. Seulement les savoisien
„ veulent être effectivement préparés contre une attaque des
„ Italiens ch ne semblent pas disposés à se contenter de
„ la déclaration que Votre généralissime fera de son mieux.
„ — Nous sommes prêts à évacuer le Savoie ; nous devons le faire
„ d'après le traité — mais Vous voyez que je suis sous le coup

" d'une action parlementaire & qu'on me demande de
 " m'expliquer, de rassurer les populations qui s'inquiètent,
 " et je Vous serai obligé de faire part à Berne de
 " cette situation."

J'ai répondu : "Les députés à la H^e Savoie sont nos
 " amis politiques ; ils sont aussi, je n'en doute pas, nos amis,
 " car ils partagent les idées à la fois républicaines & modérées de
 " la grande majorité de mes compatriotes. Je ne doute pas que
 " nous n'arriverions de part & d'autre à les empêcher de porter
 " devant l'opinion publique & devant l'Europe les questions
 " que le deux gouvernements jugeraient inopportunes. — Je
 " transmettrai à M^r Dreyz vos observations, et nous en
 " reparlerons."

M^r Spuller a ajouté en terminant : "Nos relations avec
 " l'Italie se sont améliorées ; je suis heureux de constater
 " qu'entre Février 1889 et Février 1890, il y a une différence

"considerable". Et en prononçant ces paroles, M^r Spuller avait l'air
de dire : C'est à moi que cette amitié doit être due. — J'ai donc
répliqué : "Je suis heureux de mon côté de vous entendre, car la
situation de la Suisse, entre la France et l'Italie hostiles, est difficile ;
nous sommes reconnaissants de tout ce qui améliore les rapports entre
nos grands voisins, et c'est à ce point de vue que nous devons
nous placer pour traiter cette question de la Savoie".

L'attitude de M^r Spuller a été aussi amicale que possible &
m'a produit une impression de confiance et de franchise complète.
Je ne crois pas (je puis me tromper) qu'il ait connaissance des
hauts parlers de 1887 avec M^r Flourens ; je me demande si l'occasion n'a
pas fait le larron, c'est-à-dire si le fait que je suis venu lui parler
immédiatement après les députés de la Savoie ne l'a pas engagé
à l'ouvrir à moi tâche tenante.

Je ne dis rien à aucun de mes collaborateurs de cette conversation ;

M^r Bourcart est d'ailleurs en congé dans sa famille. — Je retarde le départ de ce rapport pour le confier demain à M^r ador Conseiller national, qui partira le soir pour Genève. — Si vous deviez désirer me parler, je pourrais partir samedi très tôt de retour ici lundi matin sans qu'aucun de mes collaborateurs ou toute de mon absence et je me rendrai à votre domicile particulier à Berne ; je papserais par delle di Vou le desir ; si puis aussi prendre le train d'aller voir à Nuchâtel ma mère légerement " influençée " et mon fils aîné qui y suit le collège. Si j. dois venir, télégraphiez moi simplement : "oui."

Même s'il ne sort rien de cette conversation, elle contient des déclarations ayant leur importance.

Après, Monsieur le Conseiller fédéral, la assurance de ma haute considération.

Arby